



Monsieur

D

R

10

dossier tra

notre réf. P

votre réf.

Lausanne, le 2 février 2011

Lausanne – ville propre

Monsieur,

Lors d'un contrôle de routine, le **23 janvier 2011 à 08h20**, un surveillant de la propreté de notre service a trouvé, **Rue du Valentin**, des déchets vous appartenant.

L'organisation des tournées de ramassage est conçue de telle sorte que Lausanne reste une ville propre. En effet, les dépôts sauvages sur la voie publique nuisent à l'aspect général des rues de notre ville. Souhaitant agir d'abord dans un esprit de prévention, nous avons décidé de limiter à un avertissement les conséquences de cette intervention. C'est la raison pour laquelle nous nous permettons de faire appel à votre bienveillante collaboration pour l'avenir.

Nous vous rappelons que, selon l'article 13 alinéa 3 du Règlement communal sur la gestion des déchets (RGD) dont vous trouvez des extraits au verso de la présente, les sacs ne doivent pas être déposés plus de douze heures avant celle annoncée pour le ramassage et uniquement aux endroits prévus à cet effet. Au cas où vous auriez égaré votre calendrier, n'hésitez pas à nous contacter au 021 315 79 79 afin que nous puissions vous en faire parvenir un nouveau.

Nous vous rappelons également que cinq déchèteries sont à la disposition des ménages lausannois. Leurs horaires ainsi que toutes autres informations complémentaires sont disponibles sur www.lausanne.ch/assainissement ou par téléphone au 0800 804 806.

Nous nous réjouissons de pouvoir compter à l'avenir sur votre collaboration et vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le surveillant de la propreté